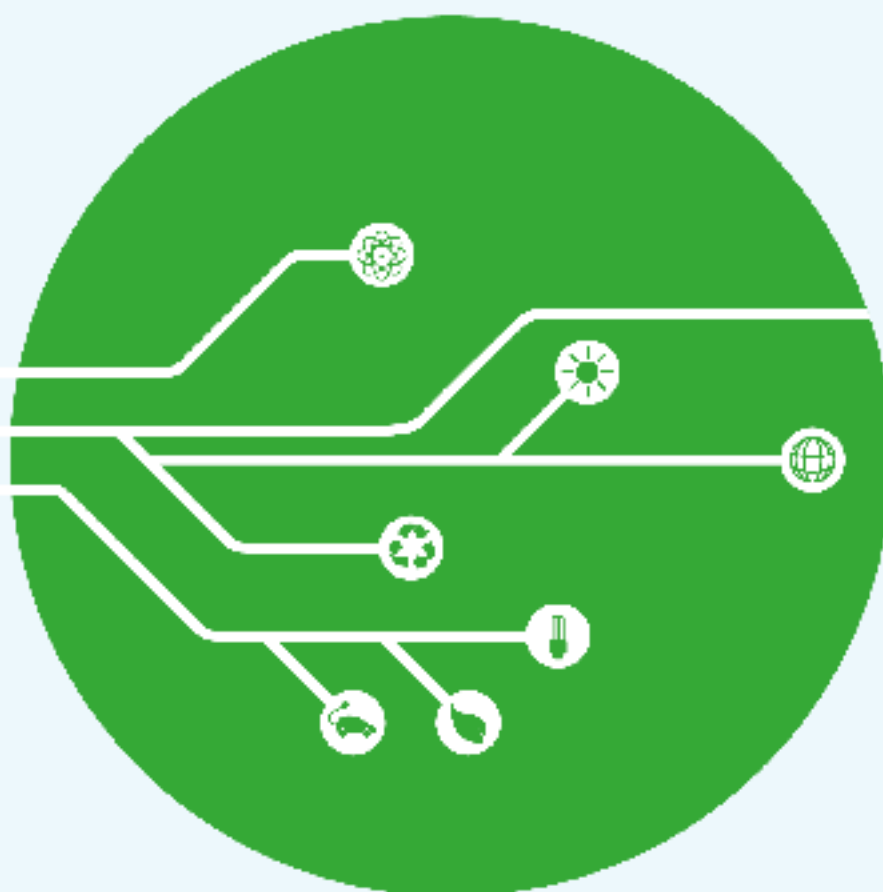


PLAN MINISTÉRIEL D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2015-2020

Les ministères économiques et financiers
engagés dans la transition écologique

Bilan 2015



Sommaire

1. Accomplir les missions dans un cadre propice à la transition énergétique.....	3
1.1 L'outil de suivi des fluides pour piloter les consommations.....	3
1.2 La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments.....	3
1.3 La maîtrise des consommations des équipements informatiques.....	3
1.4 Le traitement éco-responsable des déchets.....	3
2. Organiser le cadre de la mobilité durable.....	3
2.1 La gestion responsable des transports.....	3
2.2 Les solutions alternatives aux déplacements.....	4
3. Développer les achats responsables.....	4
4. Préserver la biodiversité.....	4
4.1 Les prestations de restauration.....	4
4.2 Le verdissement des espaces et l'introduction d'une faune utile.....	4
5. Promouvoir l'égalité et la diversité et favoriser l'action sociale.....	4
5.1 La promotion de l'égalité et de la diversité.....	4
5.2 Valoriser les clauses sociales dans les marchés.....	5
Annexes.....	6

Le plan ministériel d'administration exemplaire (PMAE) pour la période 2015-2020 des ministères économiques et financiers s'inscrit dans la dynamique de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV) et de l'adoption de l'accord de Paris pour le climat, suite à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21).

Mis en œuvre dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 17 février 2015, il ouvre un nouveau cycle de développement de la démarche éco-responsable, après le plan administration exemplaire (PAE) 2009-2012 qui avait permis aux directions et services de s'approprier cette démarche.

Le PMAE s'articule autour des orientations définies par le Premier ministre en termes d'économies d'énergie, de mobilité durable, d'optimisation des ressources et de réduction des déchets, de préservation de la biodiversité, et adopte une stratégie résolument orientée en faveur du renforcement des politiques d'achats responsables et d'incitations aux économies d'énergie. Il poursuit également la promotion des actions en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'insertion sociale, sur lesquelles les ministères économiques et financiers s'investissent depuis plusieurs années.

Le bilan 2015 du PMAE, élaboré par les services du secrétariat général des ministères économiques et financiers, décrit les actions réalisées dans ce cadre par les directions et services et présente celles qui seront mises en œuvre à court et moyen terme. Par ailleurs, les indicateurs interministériels proposés par le commissariat général au développement durable ont été renseignés de façon à pouvoir présenter des résultats homogènes et exploitables. Ils sont formalisés sous forme de fiches détaillées, en annexe de ce bilan.

1. Accomplir les missions dans un cadre propice à la transition énergétique

Pour mettre en place un cadre propice à la transition énergétique et favoriser la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, les ministères économiques et financiers s'appuient en priorité sur l'exploitation de l'outil de suivi des fluides ministériel et de son module éco-construction. La maîtrise des consommations énergétiques est également recherchée *via* des actions plus spécifiques, comme par exemple celles visant à limiter les consommations liées aux utilisations des services informatiques.

1.1 L'outil de suivi des fluides pour piloter les consommations

Les ministères économiques et financiers exploitent depuis 2008 un outil de suivi des fluides (OSF) déployé sur la totalité de leur parc bâti et qui comprend un module éco-construction dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la programmation des travaux à réaliser sur les bâtiments au regard des problématiques environnementales et de mesurer le retour sur investissement probable. Il permet également aux directions de repérer les bâtiments énergivores afin d'établir des diagnostics, de prévoir des mesures correctrices et *a minima* rappeler les bons usages.

Les ministères économiques et financiers sont par ailleurs associés aux travaux en cours menés par la direction des achats de l'État (DAE) pour élaborer un outil interministériel, afin que les fonctionnalités avancées de l'OSF ministériel et ses avantages associés puissent être définies au même niveau dans le futur outil.

Dans la pratique, l'intégration des données de fluides dans l'OSF a nécessité un investissement important car si les fournisseurs historiques présentent une maturité de facturation et de dématérialisation satisfaisante, en revanche, les fournisseurs alternatifs rencontrent encore des difficultés à transmettre les éléments requis, la fin des tarifs réglementés de vente ayant été suivie par l'instauration de nouveaux marchés de fourniture de gaz et d'électricité depuis 2014. On constate toutefois une amélioration sensible de la collecte des données de gaz et d'électricité auprès de ces fournisseurs. En revanche, la multiplicité des acteurs intervenant sur les fournitures d'eau et de fioul rend difficile la collecte des données correspondantes.

Au plan opérationnel, les gestionnaires de bâtiments disposent dans toutes les directions d'un accès leur permettant de suivre les consommations de fluides sur leur périmètre et de gérer les éventuelles surconsommations via un dispositif d'alerte. L'OSF est en voie d'appropriation, selon des approches différenciées par services. Ainsi, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a déployé l'outil au sein de son réseau et la fiabilisation des données est en cours de réalisation. La direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques (DGINSEE) exploite l'OSF dans le cadre d'un examen annuel des variations de consommations par site et établit pour ses directions régionales un bilan centralisé des émissions de gaz à effet de serre. Pour la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'OSF et son module éco-construction constituent également un outil d'aide à la décision permettant d'améliorer le pilotage des consommations de fluides par bâtiment et facilitant une analyse en coûts complets des charges d'exploitation.

1.2 La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments

L'exploitation des données issues de l'OSF permet un pilotage plus rationnel des consommations d'énergies, grâce auquel des mesures simples et peu coûteuses, comme par exemple un rappel de consignes concernant la maîtrise des températures et de l'éclairage des locaux, peuvent être mises en place. La gestion technique centralisée des bâtiments fournit également un levier significatif de maîtrise des consommations, notamment pour les bâtiments des services centraux. Par ailleurs, des dispositions prévoyant l'installation de sous-compteurs supplémentaires dans ces bâtiments sont systématiquement intégrées dans les marchés de travaux de rénovation hydraulique et électrique afin de pouvoir mieux connaître les consommations par service d'administration centrale et de sensibiliser chacun d'entre eux à cette démarche responsable. Dans un contexte économique contraint, la rationalisation du parc immobilier ou la diffusion de préconisations pour une utilisation éco-responsable des équipements a déjà contribué à la diminution des consommations d'énergies (à titre d'exemple, -30% entre 2013 et 2015 à la DGFIP).

Lors des projets de rénovation bâtiminaire, la recherche d'économies est une préoccupation permanente qui se matérialise notamment par la priorisation de dispositifs favorisant cette évolution. A ce titre, des travaux d'isolation ou la mise en place de pompe à chaleur notamment sont réalisés chaque fois que c'est possible.

1.3 La maîtrise des consommations des équipements informatiques

Reposant largement sur l'informatique, l'activité professionnelle est aujourd'hui une source considérable de consommation d'énergie. Il est donc indispensable de sensibiliser le personnel à la bonne gestion des outils mis à sa disposition. En administration centrale, des travaux sont engagés pour mieux gérer l'archivage des documents dématérialisés et, plus largement, mettre en œuvre des convertisseurs pour archiver les messageries électroniques. Cela s'est traduit, notamment, par le déploiement d'une application dédiée (Arcade) et par le maintien de la taille des serveurs incitant les utilisateurs à une gestion dynamique de leurs documents électroniques. Parallèlement, la

rationalisation des équipements et des locaux informatiques, dans le cadre d'opérations d'optimisation et d'urbanisation des systèmes d'informations, est actuellement en cours. Une démarche analogue est également menée en matière de récupération des énergies produites par les équipements informatiques.

1.4 Le traitement éco-responsable des déchets

La gestion éco-responsable des déchets se matérialise par un objectif interministériel prévoyant la rédaction de fiches réflexes pour une gestion co-responsable des déchets par les services de l'État. Le dispositif doit permettre aux acteurs concernés d'appréhender plus facilement la fin de vie des déchets. Un groupe de travail a été constitué en partenariat avec la DAE, les éco-organismes agréés, le ministère de la défense et le ministère en charge du développement durable dont les travaux ont abouti à l'élaboration de six fiches, mises à la disposition des agents sur l'intranet ministériel, concernant les déchets électroniques et électriques, le mobilier, les piles, les huiles usagées, les appareils médicaux et les lampes.

Chaque famille de déchets fait l'objet d'une grande attention. Pour tous les déchets électroniques (DEEE), une clause de recyclage est désormais intégrée aux marchés de travaux et les responsables logistiques des bâtiments sont sensibilisés à la démarche. Le traitement de l'amiante est également au cœur des préoccupations des services qui s'attachent à mettre en œuvre chaque fois que c'est possible des méthodes alternatives au stockage dans des zones dédiées. C'est le cas de l'inertage par vitrification de l'amiante qui permet de détruire celle-ci. Sous l'impulsion de la direction des achats de l'État et de la mission ministérielle des achats, une démarche pro-active est initiée afin d'identifier et de rencontrer des sociétés proposant différentes solutions innovantes d'éradication des déchets.

Enfin, depuis plusieurs années, les ministères économiques et financiers s'attachent à réduire les dépenses d'impression, participant de fait à la réduction des déchets. Divers dispositifs sont appliqués afin de diminuer le nombre de copieurs et d'imprimantes, ce qui a notamment conduit à privilégier l'acquisition de copieurs multifonctions et à poursuivre la politique de non remplacement des imprimantes individuelles. On constate une diminution de la consommation de papier dans les directions et une augmentation de la proportion de papier recyclé. La DGFIP a notamment introduit du papier recyclé pour de nombreux formulaires administratifs.

2. Organiser le cadre de la mobilité durable

2.1 La gestion responsable des transports

Les ministères économiques et financiers s'inscrivent pleinement dans la démarche préconisée par la circulaire du Premier ministre du 16 février 2015 visant à renforcer les actions éco-responsables lors de l'acquisition, de l'utilisation et de la maintenance des véhicules. Elle prévoit notamment un accroissement du recours aux véhicules propres et une réduction du parc (minimum 10%) ainsi qu'une maîtrise des dépenses de carburant et d'assurance par le recours au marché UGAP.

Les ministères économiques et financiers poursuivent le développement de l'acquisition de véhicules propres. Chaque direction ou service a d'ores et déjà dépassé l'objectif de 50% fixé par l'indicateur interministériel. Ainsi la performance globale atteint 76% de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc dont 38% de véhicules hybrides ou électriques. Quand la petite taille et la dispersion du parc automobile ne permettent pas d'atteindre des performances significatives, un plan d'action est établi pour optimiser l'utilisation des véhicules. Pour les déplacements à caractère urbain, les services demandent prioritairement que leur soit attribué un véhicule électrique ou hybride.

Certaines directions disposent désormais d'un parc constitué à 100% de véhicules propres, c'est le cas de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui ne dispose toutefois pas de véhicule électrique, tandis que les autres directions ont atteint le seuil de plus de 30% de véhicules électriques ou hybrides.

Outre le verdissement du parc automobile, les ministères économiques et financiers portent également une attention toute particulière à la formation des conducteurs de véhicules administratifs. Ainsi, en 2015, plus de 90% des conducteurs de véhicules administratifs ont bénéficié d'une formation au secrétariat général. Ne restent plus à former que les nouveaux arrivants et des personnels peu nombreux mais dispersés sur une multiplicité de sites pour lesquels une formation en ligne pourrait s'avérer opportune.

Par ailleurs, les déplacements professionnels « propres » sont soutenus. Tous les déplacements de longue distance dont la durée est inférieure ou égale à 3 heures (ou proche) s'effectuent uniquement par voie ferroviaire ; en outre, des e-billets sont délivrés aux usagers autant que possible. A l'occasion de déplacements de services ou d'ouverture de nouveaux sites, un plan de déplacement administratif peut être mis en place pour les agents visant à favoriser l'utilisation des transports en commun. Ainsi, la DGINSEE a déployé des plans de cette nature pour l'ensemble de ses sites, y compris pour celui du centre statistique de Metz qui rejoindra un nouveau bâtiment rénové en 2018.

2.2 Les solutions alternatives aux déplacements

La visio-conférence est une alternative aux déplacements mais nécessite des équipements spécifiques et coûteux. En administration centrale, son installation se généralise mais son utilisation n'est pas encore optimale. Les directions à réseau se sont équipées ou organisées pour mutualiser l'utilisation de matériels disponibles dans les locaux, s'appropriant ainsi cette technologie.

3. Développer les achats responsables

Les ministères économiques et financiers comptent parmi les premiers acheteurs de l'Etat. Soucieux de la préservation de l'environnement et de leur responsabilité sociétale, ils sont engagés dans une démarche exemplaire en matière d'achats responsables. La gouvernance sur ce domaine a été renforcée, en 2015, à l'initiative de la mission ministérielle des achats (MMA) rattachée au secrétariat général. Elle s'appuie sur une organisation appropriée et pérenne constituée de quatre instances :

- le comité stratégique des achats qui valide la politique ministérielle,
- le comité des achats responsables dédié à la mise en œuvre des achats responsables,
- le référent ministériel des achats responsables qui anime les comités des achats responsables et le réseau de référents directionnels des achats responsables,
- le réseau de référents directionnels des achats responsables qui portent cette politique au sein de leur direction.

Le renforcement de la gouvernance se concrétise également par la rédaction d'une première directive ministérielle des ministères économiques et financiers en faveur des achats responsables, fruit d'une réflexion conduite par la MMA en collaboration avec les principales directions. Cette directive, qui était annoncée dans le PMAE, a été publiée le 4 avril 2016. Elle a pour objectif de définir un cadre de travail visant à progresser dans la prise en compte d'objectifs sociaux et environnementaux dans la politique achat des directions et services. Ainsi, les responsables achats concernés procéderont à l'intégration progressive de clauses sociales dans les marchés en diversifiant les segments d'achats concernés. En matière de clauses environnementales, l'insertion de ces clauses dans certains marchés

s'effectuera soit par référence à des normes ou en termes de performances et d'exigences fonctionnelles, soit en intégrant un critère de sélection environnemental.

La directive ministérielle rejoint ainsi les orientations et les objectifs cibles définis au niveau interministériel dans le cadre du deuxième plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020 (PNAAPD) qui est au cœur de la stratégie nationale impulsée par les administrations françaises et leurs établissements publics. Alors que les attentes de la commission européenne en matière d'achat public durable sont clairement affirmées, il est désormais indispensable de mobiliser les décideurs, d'accompagner les acteurs et de rendre compte des progrès réalisés.

Par anticipation et afin de mesurer d'ores et déjà l'évolution des comportements des services acheteurs, les directions ont traité et complété dès 2015, dans le cadre de l'élaboration de leur plan d'action achats 2016, la matrice de maturité prévue par la directive ministérielle. Grâce à cette matrice, une autoévaluation annuelle des services acheteurs peut être entreprise, permettant d'apprécier leur évolution en termes de stratégie, de politique d'achat, de mise en œuvre des politiques publiques, d'organisation dédiée. Elle participera à l'élaboration du plan d'action achats responsables de l'année suivante et les bilans annuels du PMAE rendront compte de cette évolution.

La création de la direction des achats de l'État a ainsi favorisé le déclenchement d'une dynamique transversale s'appuyant sur tous les acteurs de la chaîne achat ainsi que sur l'expertise, la méthodologie et les outils développés par la DAE et favorisant ainsi la mise en œuvre d'actions ciblées.

Afin de renforcer le caractère opérationnel de ces actions ainsi que l'implication et la professionnalisation des acteurs ministériels, l'expérience externe sera valorisée. Dans cette perspective, les échanges de bonnes pratiques avec d'autres ministères tels que le ministère de la défense, de l'intérieur ou encore le ministère chargé de l'éducation nationale seront accrus. De plus, l'expérience de grandes organisations privées, similaires en terme d'achats et d'effectifs dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique en matière de responsabilité sociétale des entreprises pourra être une source majeure d'amélioration des pratiques internes.

4. Préserver la biodiversité

Au-delà des mesures visant aux économies d'énergies et à la réduction des déchets, il est nécessaire, dans le cadre professionnel, de veiller à la protection de l'environnement et par conséquent à la préservation de la biodiversité. Les ministères économiques et financiers, percepteurs de taxes liées à la fiscalité environnementale, s'impliquent ainsi dans l'accroissement de l'utilisation de denrées ou produits biologiques, le verdissement des espaces et l'introduction d'une faune utile.

4.1 Les prestations de restauration

En matière de denrées alimentaires, la démarche d'achat responsable prend tout son sens. Les services acheteurs ont le souci de privilégier les produits de saison ou issus d'une agriculture raisonnée et de réduire les circuits de distribution par des achats auprès de producteurs locaux. Toutefois, dans le cadre des prestations ministérielles, les marchés de traiteurs n'intègrent pas à ce jour de ratio concernant les denrées biologiques, ni de statistiques sur les produits livrés.

Par ailleurs, les restaurants collectifs des ministères économiques et financiers proposent désormais systématiquement des produits issus de l'agriculture biologique dans leurs menus.

4.2 Le verdissement des espaces et l'introduction d'une faune utile

La préservation des espaces verts nécessite une grande vigilance dans la qualité des marchés retenus au travers desquels les entreprises titulaires sont soumises à l'utilisation de produits éco-labellisés. Cette démarche éco-responsable est désormais parfaitement intégrée par les services acheteurs.

Dans le cadre de projets immobiliers, l'État a également cédé des parcelles supports de bâtiments destinées à devenir des espaces verts ou arborés améliorant ainsi l'environnement de ses propres sites et participant au verdissement de l'espace urbain. A titre d'illustration, dans le cadre de l'aménagement de la halle Freyssinet, l'État a cédé à l'aménageur des terrains (parties non construites des parcelles supports des bâtiments Grégoire et Condorcet) sur lesquels seront créées des voiries arborées. Des arbres seront plantés le long de ces bâtiments et le terrain situé derrière le bâtiment Vincent Auriol deviendra un jardin paysagé. L'environnement immédiat des trois immeubles domaniaux précités relevant de l'administration centrale sera nettement amélioré par la végétalisation de ces espaces. Toujours dans un souci environnemental, les ministères économiques et financiers ont mis à profit la configuration des toitures du site de Bercy pour installer en 2015 une dizaine de ruches qui témoignent de la santé des écosystèmes.

5. Promouvoir l'égalité et la diversité et favoriser l'action sociale

Les actions socio-responsables conduites depuis plusieurs années ont abouti à des résultats significatifs comme l'obtention en 2010 du label diversité. Ce label a été renouvelé par l'AFNOR pour la période 2015-2019 suite à un audit qui a révélé des progrès significatifs tant sur le volet de l'égalité professionnelle que sur celui de la diversité. Pour poursuivre en ce sens en termes de parité homme/femme, un nouveau plan 2015-2017 a été lancé.

5.1 La promotion de l'égalité et de la diversité

Les engagements principaux pris au moment de l'obtention du label diversité en 2010 ont été tenus :

- la mise en place d'une cellule de prévention des discriminations qui dispose d'une notoriété, mesurée par une enquête interne régulière, de 80 % et qui a traité depuis 2010 plus de 500 réclamations ;
- le déploiement d'un plan de formation à la lutte contre les discriminations, obligatoire pour tous les responsables RH et pour tous les managers, soit environ 35 000 agents. Ce plan est désormais achevé et ces formations sont inscrites dans tous les cursus des écoles professionnelles, en formation initiale et continue ;
- la consolidation des processus RH pour combattre les risques de discrimination.

Les ministères économiques et financiers ont notamment travaillé sur l'équilibrage des présidences et des compositions des jurys professionnels. La parité F/H est atteinte. Ces jurys sont par ailleurs systématiquement formés sur la thématique des discriminations et la traçabilité de leurs décisions est assurée.

Dans la même approche, les processus d'entretiens professionnels ont fait l'objet d'une attention soutenue et nos managers sont désormais outillés pour parer au risque de discrimination.

La question de la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée, essentielle dans le domaine de l'égalité professionnelle, est également au cœur des pratiques managériales et des dispositifs concrets

sont proposés (chartes de gestion du temps, crédit de temps accordée aux parents de jeunes enfants pour la préparation de concours, entretiens professionnels proposés systématiquement aux agents de retour de congé de maternité ou d'adoption...) :

- une attention particulière portée aux actions de communication et de sensibilisation avec des rendez-vous annuels désormais bien ancrés (8 mars, 17 mai, 1er décembre) et des événements ponctuels (conférences, cafés-débats, projections de films, campagnes d'affichage) orientés notamment sur la thématique de la lutte contre les stéréotypes ;

- l'accroissement de l'effectif des agents handicapés, passé d'environ 7 600 en 2010 à plus de 8 500 en 2014.

Par ailleurs, dans l'esprit même du label diversité qui s'inscrit dans une perspective de progrès continu, de nouveaux chantiers ont été ouverts et de nouveaux plans d'action en collaboration avec les partenaires sociaux ont été mis en place.

Cinq axes de progrès peuvent être cités :

- la mise en place d'un dispositif destiné à une meilleure prise en charge des agents en congé de maladie afin d'améliorer leurs conditions de retour au travail et de lutter contre tout risque de discrimination pour raison de santé ;

- l'élaboration d'un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui couvre la période 2015-2017, afin d'approfondir les actions du précédent plan lancé en 2011 et d'ouvrir d'autres pistes de travail, notamment sur la question de la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. pièce jointe) ;

- la mise en place de 10 engagements ministériels afin de lutter contre l'homophobie au travail, qui inscrit cette thématique encore très sensible aujourd'hui au rang des priorités de la politique RH ministérielle ;

- l'approfondissement de l'engagement du ministère en faveur de la mixité sociale en développant, en complément des politiques PACTE et CPI, les partenariats avec des structures, notamment associatives, qui conduisent des projets porteurs d'insertion sociale ;

- la mise en place d'un plan d'action handicap qui fixe des orientations, notamment en matière de recrutement, de mobilisation de moyens financiers et de formation des acteurs du réseau handicap de Bercy et des managers.

L'engagement de Bercy est pérenne, comme en témoigne la démarche de renouvellement du label pour la période 2015-2019 et l'organisation en réseau, autour d'un délégué à la diversité et l'égalité professionnelle pour conduire ces politiques, est bien installée au cœur de nos services.

5.2 Valoriser les clauses sociales dans les marchés

Les ministères économiques et financiers veillent depuis plusieurs années, chaque fois que c'est possible, à recourir à des structures d'insertion sociale dans le cadre des marchés, notamment pour l'entretien des espaces verts, la manutention ou les petites fournitures. Une convention a été signée en 2012 avec la maison de l'emploi de Paris par laquelle l'ensemble des directions s'est engagé. Le dispositif prévoit de s'appuyer sur des facilitateurs pour la mise en relation avec les structures et le suivi d'exécution des clauses.

Mi-2015, les ministères économiques et financiers affichaient 59 marchés à clauses sociales et 41 marchés en cours d'analyse, ce qui les situe parmi les ministères les plus actifs dans ce domaine avec le ministère de la défense. Par ailleurs, ils ont décidé d'intégrer le dispositif « jeunes décrocheurs » soutenu par le ministère chargé de l'éducation nationale et dont l'objectif est de réintégrer de jeunes adultes décrocheurs par le biais des marchés publics en leur permettant de bénéficier d'un parcours personnalisé de retour en formation pour l'acquisition d'un niveau satisfaisant de qualification.

Annexes

Annexe 1 : Fiches indicateurs

Annexe 2 : Plan égalité professionnelle femmes/hommes des ministères économiques et financiers 2015-2017

Juillet 2016

Service des affaires financières et immobilières

Bureau Gestion et expertise immobilière ministérielle (GIM)

